



Inversion des prenomms de l'etat civil

Par **Yen**, le **13/10/2009** à **21:14**

Bonjour,

Lors de ma naturalisation j'ai pris un prénom français comme deuxième prénom, or ce prénom est publié en premier position dans mon état civil, et mon prénom usuel est en deuxième position.

Je désire ardemment inverser la position de ces deux prenomms.

Que dois je faire???

Par **Eldora**, le **31/01/2013** à **18:32**

Bonjour,

Vous devez faire une procédure devant le juge aux affaires familiales pour demander le droit d'inverser vos prénomms.

Il faut prouver un intérêt légitime.

Il faut passer par un avocat qui vous aidera à préparer votre dossier.

Cet article explique comment faire :

<http://maprocedure.fr/changmement-de-nom-ou-prenom/159-inversion-de-prenom-faut-il-saisir-le-juge>